

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01432
Numéro SIREN : 843 343 112
Nom ou dénomination : 3B HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2018 sous le numéro de dépôt A2018/006402

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE VIENNE**

A2018/006402

Dénomination : 3B HOLDING
Adresse : 22 Chemin de Paradis 38460 SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS
N° de gestion : 2018B01432
N° d'identification : 843343112
N° de dépôt : A2018/006402
Date du dépôt : 12/12/2018
Pièce : Rapport du commissaire aux apports du 12/12/2018 RAAP

667116



667116

3B HOLDING

S.A.S. au capital de 1.000 Euros

Siège social :
22 Chemin de Paradis
38460 SAINT ROMAIN DE JALIONAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DE L' APPORT EFFECTUE PAR

Monsieur Benjamin BIGA

A

LA SOCIETE 3B HOLDING



CABINET AB CONSEILS

Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes
35 Avenue Leclerc – 69007 LYON – Tél. 09 80 82 06 87 – email : abqylac@cabconseils.fr

3B HOLDING

S.A.S. au capital de 1.000 Euros

Siège social :
22 Chemin de Paradis
38460 SAINT ROMAIN DE JALIONAS

Monsieur,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport que nous avons établi :

- sur l'appréciation de la valeur des 1.920 actions de la société BIGA INDUSTRIES devant être effectués en apport à la société 3B HOLDING par :
 - Monsieur Benjamin BIGA,
- conformément aux dispositions de l'article L.223-9 du code de commerce.

Ce rapport comprend les parties suivantes :

1	PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L' APPORT.....	3
	1.1 - La société 3B HOLDING.....	3
	1.2 - La société BIGA INDUSTRIES.....	3
	1.3 - Méthode d'évaluation.....	4
	1.4 - Rémunération de l'apport	4
	1.5 - Déclaration de l'apporteur.....	5
2	APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT.	5
3	VERIFICATIONS EFFECTUEES	6
	3.1 - Diligences mises en œuvre	6
	3.2 - Résultats de nos travaux relatifs à la valeur de l' apport	6
4	CONCLUSION.....	7

1 PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

Il est prévu que Monsieur Benjamin BIGA fasse apport en nature à la société 3B HOLDING, de la pleine propriété de 1.920 actions de 20 euros de valeur nominale qu'il détient dans la société BIGA INDUSTRIES. Cet apport représente 32% des titres de ladite société.

1.1 La société 3B HOLDING

La société 3B HOLDING, représentée par Monsieur Benjamin BIGA en sa qualité de président, sera bénéficiaire des apports.

Son siège social est fixé à Saint Romain de Jalionas (38460) – 22 Chemin de Paradis. Elle est constituée sous la forme de Société par Actions Simplifiée et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 843 343 112.

Le capital de la société 3B HOLDING est actuellement fixé à un montant de 1.000 €, divisé en 100 actions de 10 € de valeur nominale chacune.

Elle est constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, le 24 octobre 2018.

La société 3B HOLDING a pour unique objet, la gestion de son propre patrimoine constitué des titres de la société BIGA INDUSTRIES (Siret 380 745 877 RCS VIENNE) et la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises du même groupe ayant une activité similaire, ou connexe et complémentaire et leur gestion.

1.2 La société BIGA INDUSTRIES.

La société BIGA INDUSTRIES. est une Société par Actions Simplifiée au capital de 120.000 €, dont le siège social est à CREMIEU (38460), immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de VIENNE sous le numéro 380 745 877.

Cette société a pour objet directement ou indirectement, en France et à l'Etranger :

- ✓ Le négoce d'équipements et d'accessoires pour machines,
- ✓ Le négoce de matériels et matériaux industriels,
- ✓ La commercialisation de produits industriels et commerciaux,
- ✓ La prestation de services et formation,
- ✓ La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,
- ✓ La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- ✓ La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La société prendra fin le 1^{ER} décembre 2096, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par les statuts.

Le capital social est fixé à la somme de 120.000 €. Il est divisé en 6.000 actions de vingt euros. Le capital est entièrement libéré.

L'exercice social se termine le 31 décembre de chaque année.

1.3 Méthode d'évaluation

L'évaluation des 1.920 actions de la société détenues par Monsieur Benjamin BIGA apportées à la société 3B HOLDING a été réalisée en faisant appel aux méthodes les plus couramment utilisées en la matière en considération de l'activité de la société et sa position sur le marché.

Ainsi, la valorisation totale de la société BIGA INDUSTRIES a été arrêtée à la somme forfaitaire de 477.000 euros, soit 79,50 euros l'action.

1.4 Rémunération de l'apport :

Le montant retenu afin de valoriser les 1.920 actions de la société BIGA INDUSTRIES apportées en nature « mixte » par Monsieur Benjamin BIGA à la société 3B HOLDING a été arrêté à la somme de cent cinquante deux mille six cent quarante euros (152.640 euros).

Aucun avantage particulier n'est convenu ni stipulé au profit de l'apporteur à titre de complément de rémunération.

En représentation de la valeur nette de l'apport,

- Il sera attribué à Monsieur Benjamin BIGA, à titre forfaitaire, 5.724 actions en pleine propriété et entièrement libérées de la société bénéficiaire 3B HOLDING, de 10 euros de valeur nominale chacune, à créer, soit une valeur de cinquante sept mille deux cent quarante euros (57.240 euros),
- La société 3B HOLDING prendra à sa charge, un passif personnel d'un montant de quatre vingt quinze mille quatre cent euros (95.400 euros). Ce passif de Monsieur Benjamin BIGA résulte d'une soultte devant être versée à ses sœurs, Mademoiselle Géraldine BIGA pour un montant de quarante sept mille sept cent euros (47.700 euros) et à Mademoiselle Justine BIGA pour un montant également de quarante sept mille sept cent euros (47.700 euros).

1.5 Déclaration de l'apporteur :

L'apporteur déclare :

- être propriétaire des actions apportées à la société 3B HOLDING;
- que les actions, objet du présent apport, sont libres de tout gage, nantissement et toute autre restriction au droit de propriété ;
- qu'elles ne font l'objet d'aucune promesse de cession ou d'apport pacte de préférence, société en participation ou autre convention qui aurait pour effet d'interdire ou entraver leur libre transmission.

2 APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

L'évaluation des actions de la société BIGA INDUSTRIES. apportées à la société 3B HOLDING a été réalisée en faisant appel aux méthodes les plus couramment utilisées en la matière en considération de l'activité de la société et de sa position sur le marché, ainsi que nous l'avons exposé ci avant.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié et validé les méthodes d'évaluation afin d'apprécier la valorisation de l'apport retenue et notamment :

- La méthode de la valeur patrimoniale,
- La méthode de la capitalisation du bénéfice net moyen,
- La méthode fiscale issue de la combinaison des valeurs patrimoniales et de rentabilité.

Nous avons validé la valorisation retenue et nous n'avons pas de commentaire particulier à ajouter.

3 VERIFICATIONS EFFECTUEES

3.1 Diligences mises en œuvre

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier la réalité de l'actif apporté,
- contrôler la valeur attribuée à l'apport, et vérifier que l'évaluation des éléments constitutifs de l'apport repose sur des analyses et méthodes appropriées au contexte de l'opération,
- vérifier que jusqu'à la date de ce rapport aucun événement n'était de nature à remettre en cause l'évaluation de l'apport.

Notre programme de travail a comporté notamment les étapes suivantes :

- Nous avons rencontré et échangé avec les conseils de la société pour obtenir les éléments d'information qui nous paraissent utiles (présentation du groupe, organisation, contexte de l'opération, ...)
- Nous avons pris connaissance des états financiers des trois dernières années de la société BIGA INDUSTRIES ainsi que des données comptables plus récentes de l'année 2018,
- Nous avons pris connaissance des différents documents juridiques liés à l'opération,
- Nous avons analysé l'évaluation de la société dont les actions sont apportées,
- Nous avons obtenu une lettre d'affirmation du dirigeant.

3.2 Résultats de nos travaux relatifs à la valeur de l'apport

Les critères retenus nous paraissent adaptés et prudents au contexte de l'opération et répondent de manière satisfaisante à l'objectif d'évaluation.

4 CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à cent cinquante deux mille six cent quarante euros (152.640 euros) décrit ci-dessus, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal :

- Au montant de l'augmentation de capital d'un montant de cinquante sept mille deux cent quarante euros (57.240 €) de la société bénéficiaire des apports,
- A la prise en charge par la société 3B HOLDING d'une dette personnelle de Monsieur Benjamin BIGA vis-à-vis de ses sœurs, Mademoiselle Géraldine BIGA pour un montant de quarante sept mille sept cent euros (47.700 euros) et à Mademoiselle Justine BIGA pour un montant également de quarante sept mille sept cent euros (47.700 euros), dans le cadre d'un acte de donation partage.

Lyon, le 10 Décembre 2018

CABINET AB CONSEILS

Alexandre BAYLAC

Le Commissaire aux apports